



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 36

COMMISSION DE DISCIPLINE

Exceptionnellement, la Commission de Discipline se réunira les mardis 30 Avril & 07 Mai 2024.

Vos rapports des week-ends du 27 & 28 avril et 04 & 05 Mai, doivent être envoyés en ligne, au plus tard, le mardi qui suit votre rencontre avant 18 h dernier délai.

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 04 & 05/05/2024

• **SERGEANT Cyrille (07.70.15.24.71)**. Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin.

CLASSEMENT DES ARBITRES - SAISON 2023/2024

La C.D.A vous informe que le classement annuel de toutes les catégories aura lieu le lundi 24 juin 2024 au District et sera diffusé dans la semaine qui suit.

STATUT DE L'ARBITRAGE

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES ADULTES ET JEUNES Y COMPRIS TOUS LES STAGIAIRES

Il vous est rappelé que pour pouvoir couvrir votre club cette saison envers le statut de l'arbitrage, il vous faut arbitrer, en plus des 18 ou 9 ou 15 ou 7 week-ends, selon votre catégorie, une rencontre dans les trois dernières journées.

Modalités de couverture :

- **Arbitres Seniors**: 18 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai – 1er et 2 Juin).
- **Arbitres Seniors Stagiaires** : 9 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1er et 2 Juin).
- **Arbitres Jeunes** : 15 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 et 26 Mai - 1er et 2 Juin).
- **Arbitres Jeunes Stagiaires** : 7 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1er et 2 Juin).

Merci d'en prendre note.

LOI 4 : EQUIPEMENT DES JOUEURS ET/OU JOUEUSES

Lors d'une rencontre de football, la principale mission de l'arbitre reste la protection des joueurs et des joueuses.

De ce fait, un joueur ou une joueuse ne doit pas utiliser d'équipement ou porter quoi que ce soit de dangereux.





Tout type de bijou (colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreille, rubans de cuir ou de caoutchouc, etc...) est interdit et doit être ôté (*recouvrir les bijoux de ruban adhésif n'est pas autorisé*).

Dans les compétitions de Ligue et de District, seul le port de l'alliance est toléré à condition qu'elle soit protégée.

Les joueurs ou joueuses doivent être inspecté(e)s avant le début du match, et les remplaçant(e)s avant d'entrer en jeu.

Si un joueur ou une joueuse porte ou utilise un objet ou un bijou non autorisé ou dangereux, l'arbitre doit ordonner au joueur ou à la joueuse d'ôter ce bijou et de quitter le terrain au prochain arrêt de jeu s'il ou elle ne peut pas ou ne veut pas s'exécuter.

Un joueur ou une joueuse refusant d'obtempérer ou remettant le bijou doit être averti.

Face à ces situations factuelles qui ont été constatées depuis le début de la saison sportive 2023/2024, la Commission Départementale de l'Arbitrage compte sur la vigilance de l'ensemble des acteurs et actrices (arbitres, joueurs, joueuses, éducateurs, éducatrices) pour les rencontres à venir.

Bien entendu, l'arbitre s'interdira lui-même le port de bijoux, cache-cou, collants... ou autres équipements non autorisés.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

JUIN 2024

- Vendredi 07 Juin : Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

COURRIERS DES ARBITRES

- **VERRECCHIA Laurent** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 31/05/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **SOUL Khaled** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 31/05/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **NAJIM Youness** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 21/05/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **AURIC Frédéric** : Courriel nous informant de son absence à la séance de rattrapage du samedi 27/04/2024 pour raisons personnelles. Lu et noté.
- **MONTAGNON Noémie** : Courriel nous informant de son absence à la séance de rattrapage du samedi 27/04/2024 pour raisons familiales. Lu et noté.





- **ULLERICH Michaël** : Courriel nous informant d'avoir décidé de ne faire se dérouler la rencontre Seniors D 5 du 28/04/2024 pour raisons d'intempéries (terrain impraticable). Lu et noté.
- **GOUOT Maxime** : Courriel nous informant d'avoir décidé de ne faire se dérouler la rencontre de Coupe D TARDY du 28/04/2024 pour raisons d'intempéries (terrain impraticable). Lu et noté.
- **MANGIN Louis** : Courriel nous informant de son indisponibilité pour arbitrer sa rencontre U 17 D 2 du mercredi 15/05/2024 pour raisons scolaires. Lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- **FC LE CHEYLARD** : Courriel nous demandant un arbitre pour son équipe Seniors D5 pour la rencontre du 05/05/2024. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **AS CORNAS** : Courriel nous informant du forfait de son équipe Féminines U 18 pour la rencontre du 27/04/2024. Lu et noté.
- **US VAL D'AY** : Courriel nous informant du forfait de son équipe Féminines Seniors D 2 pour la rencontre du 01/05/2024 et nous adressant un arrêté municipal interdisant la rencontre Seniors D 4 du 28/04/2024. Lu et noté.
- **ES DU TREFLE** : Courriel nous informant du forfait de son équipe Seniors D 4 pour la rencontre du 28/04/2024. Lu et noté.
- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres Seniors D 2 & D 4 du 28/04/2024. Lu et noté.
- **FC CHABEUIL** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres des 27 & 28/04/2024 et nous informant donc du changement de lieu pour sa rencontre de Coupe Paul GATEAUD. Lu et noté.
- **US VEYRAS** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant les rencontres des 27 & 28/04/2024. Lu et noté.
- **AS DU DOLON** : Courriel nous informant du forfait de son équipe Seniors D 5 pour la rencontre du 27/04/2024. Lu et noté.
- **FC Diois** : Courriel nous informant du forfait de son équipe U 15 D 3 pour la rencontre du 28/04/2024. Lu et noté.
- **RC MALVINOIS** : Courriel nous informant du forfait de son équipe Seniors D 5 pour la rencontre du 28/04/2024. Lu et noté.



- **FC ST RESTITUT** : Courriel nous demandant un arbitre pour son équipe Seniors D5 pour la rencontre du 05/05/2024. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous informant du changement des lieux pour ses rencontres U 20 D 1 du 01/05/2024 et U 15 D 5 du 04/05/2024. Lu et noté.
- **FC BOURGUISAN** : Courriel nous demandant un arbitre pour son équipe Seniors D5 pour la rencontre du 05/05/2024. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **CO CHATEAUNEUF DU RHONE** : Courriel nous adressant leurs félicitations à l'arbitre de la rencontre Seniors D4 du 28/04/2024. Lu et noté. Remerciements. Nous les transmettons à l'intéressé.

Président CDA
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire CDA
Jean-Baptiste RIPERT